

Parents, à qui vous adresser au collège ?

La Vie scolaire est souvent injoignable aux récréations et de 11 h 30 à 14 h (mobilisés sur la surveillance)

Si l'interlocuteur demandé n'est pas disponible : envoyer un mail (via NEO ou 0780183a@ac-versailles.fr)
ou renouveler l'appel ultérieurement

Situation	Qui contacter ?	Information complémentaire
Absence ou retard	Un assistant d'éducation en Vie scolaire	
Prévenir d'une absence cantine		Aucun demi-pensionnaire ne peut sortir sans autorisation écrite ou bien venir le chercher
Communiquer une information personnelle à votre enfant		A limiter aux situations impératives et très exceptionnelles
Vous avez été contacté(e) par le collège mais ne savez pas par qui		
Souhait d'informations sur un rapport disciplinaire ou une sanction	Contactez l'auteur du rapport Vie scolaire ou par mail via OZE pour les professeurs	1) Les rapports sont consultables sur l'espace numérique 2) Pour contester la sanction il faut faire un courrier ou un mail au chef d'établissement
Perte du carnet de liaison	CPE	Payer 7 € par chèque pour le remplacer
Contestation d'absences sur le bulletin		
Problème dans la cour, les couloirs (blessure, conflit...)		
Souci dans le bus, en ville (hors du parvis du collège)	Appeler la police si urgence ou IDF Mobilités selon la situation (retard de bus, problème de capacité...)	La responsabilité des personnels du collège se limite au parvis du collège lors des mouvements d'entrée-sortie
Souci sur la demi-pension (paiement, repas...)	Envoyer un mail sur le site So-Happy ou voir le responsable M. Hilbold au collège le mardi matin	
Souhait de précisions sur un souci avec un professeur, une note, une punition	Envoyer un mail au professeur via NEO ou écrire un mot dans le carnet de liaison	Si nécessaire demander un RDV avec le professeur
Certificat de scolarité Réédition d'un bulletin ou ASSR Changement de coordonnées/de régime demi-pension	Secrétariat élèves	Un écrit des parents (mail ou carnet de liaison ou courrier) est impératif pour donner un document à l'élève
Inscription d'un élève		La famille doit d'abord contacter la Direction académique ou utiliser la plateforme Colibris
Bourses des collèges, fonds sociaux, gestion des manuels scolaires	Secrétariat intendance	Pas de gestion des bourses des lycées en fin de 3ème